



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **17 janvier 2011**

Décision n° **B-2011-2050**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Secteur Carré de Soie - Site Yoplait - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offre ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 10 janvier 2011

Secrétaire élu : Monsieur David Kimelfeld

Compte-rendu affiché le : mardi 18 janvier 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson, M. Colin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), Frih.

Absents non excusés : MM. Darne J., Barge, Charles, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Vesco, Assi, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 17 janvier 2011**Décision n° B-2011-2050**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Secteur Carré de Soie - Site Yoplait - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offre ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 5 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le site Yoplait fait partie du projet urbain de Carré du Soie. Dans la continuité des actions déjà engagées sur ce projet avec l'implantation du pôle de loisirs, une mutation du secteur Yoplait (Villeurbanne) vers des fonctions mixtes plus urbaines (logements et activités tertiaires) est envisagée à plus ou moins long terme. Afin de préparer cette mutation, des études de faisabilité s'avèrent nécessaires pour mieux définir les différents enjeux et potentiels du secteur ainsi que les orientations pertinentes pour une cohérence de développement respectant l'environnement urbain et social.

Dans un premier temps, il s'agit de :

- décliner le plan de référence du Carré de Soie et apporter à la maîtrise d'ouvrage des vérifications et/ou propositions d'ajustements au plan guide urbain élaboré sur le territoire du Carré de Soie,
- identifier les éléments de cohérence et les conditions de raccordement des différents projets connexes,
- intégrer les préconisations des différentes études menées sur le secteur, en particulier l'analyse environnementale et urbaine (AEU) et les transposer dans les choix urbains et techniques (accessibilité, énergie, environnement sonore, forme urbaine, etc.,
- proposer un plan de composition urbaine,
- évaluer la faisabilité financière et le phasage opérationnel de l'aménagement futur du secteur.

Dans le cadre du marché, la tranche ferme prévoit de :

- prolonger et préciser de façon cohérente le plan-guide du Carré de Soie sur le secteur Yoplait,
- réaliser un plan de composition urbaine détaillé sur l'ensemble du secteur Yoplait, à partir de plusieurs hypothèses de scénarios qui développeront les grandes vocations fonctionnelles du site,
- préparer les éléments nécessaires aux modifications du plan local d'urbanisme (PLU) au fur et à mesure des besoins,
- réaliser les études techniques voirie et réseaux divers (VRD) aux différentes étapes clés de l'étude,
- expertiser une pré-faisabilité technique, financière et opérationnelle du schéma de composition urbaine proposé,
- contribuer à la définition du pré-programme de l'opération, dont les équipements publics,

- contribuer et participer aux différentes instances de concertation avec les riverains organisées par la maîtrise d'ouvrage aux différentes étapes clés de la mission.

3 tranches conditionnelles doivent permettre de :

- définir l'ambiance urbaine et architecturale souhaitée,
- contribuer à la définition du programme de l'opération,
- expertiser la faisabilité technique, financière et le phasage de l'opération d'aménagement.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à une étude urbaine pour l'aménagement du secteur Yoplait à Villeurbanne.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 10 décembre 2010, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Interland/Attitudes urbaines/Sitetudes/Sept pour un montant de 128 300 € HT, soit 153 446,80 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de prestations pour une étude urbaine concernant l'aménagement du secteur Yoplait à Villeurbanne, secteur du Carré de soie et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises Interland/Attitudes urbaines/Sitetudes/Sept pour un montant de 128 300 € HT, soit 153 446,80 € TTC.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 153 446,80 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2011 et suivants - compte 617 400 - fonction 824 - opération n° 2013, selon l'échéancier suivant :

- 122 757,44 € pour 2011,
- 30 689,36 € pour 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 janvier 2011.